



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 7 juin 2021

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia : Appel à projets 2021 - 1^{ère} programmation

L'an deux mille vingt et un, le sept juin à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, PELLEGGRI Leslie, PADOVANI Jean-Jacques, ROSSI Michel, LINALE Serge, DE GENTILI Emmanuelle.

ABSENTS :

SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Pierre-Michel, MILANI Jean-Louis, ARMANET Guy, PADOVANI Marie-Hélène.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia : Appel à projets 2021 - 1^{ère} programmation

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 mars 2003, définissant l'intérêt communautaire en matière de politique de la Ville ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau des attributions en matière de subventions ;

Vu la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2014 portant approbation du règlement général de l'ANRU relatif au nouveau programme de renouvellement urbain en vue de la signature par l'ANRU des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des projets ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 septembre 2015 portant approbation du contrat de ville de l'agglomération de Bastia ;

Considérant l'avenant au document-cadre du Contrat de Ville, permettant de prolonger le Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Considérant l'appel à projet 2021 validé par l'ensemble des partenaires et lancé le 15 janvier 2021 ;

Considérant les trois piliers et les cinq axes transversaux du Contrat de Ville ;

Considérant les avis du Comité technique ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

-La 1^{ère} programmation de l'Appel à Projet 2021 du Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia, ci-annexée ;

-La participation financière de la CAB à ce programme d'actions pour un montant de 98 710 € ;

OBJET : Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia : Appel à projets 2021 - 1^{ère} programmation

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

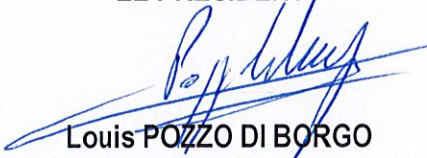
DIT


Que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2021 de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Chapitre 65, code 6574 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **14 JUIN 2021**
et publication ou notification
du **14 JUIN 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora NGARAOU 

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification